

**Motion du 22 mai 2024 de Mmes et MM. Salma Selle, Manuel Zwyszig, Amanda Ojalvo, Timothée Fontolliet, Théo Keel, Oriana Brücker, Brigitte Studer et Yasmine Menétrey: «Le temps des travaux».**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les travaux sont une partie intégrante des projets d'aménagement des quartiers. S'étalant sur plusieurs mois jusqu'à plusieurs années, les travaux transforment l'espace des habitants et habitantes de façon provisoire mais conséquente;
- que la période de travaux dans un quartier peut occasionner une période difficile à vivre. Non seulement elle altère l'esthétique du lieu, mais elle génère également du bruit par les transformations physiques de l'espace. De plus, l'accès à certaines zones peut être restreint pendant des périodes prolongées, obligeant ainsi les usagers et usagères d'un espace à modifier leurs itinéraires habituels et à s'adapter à ces perturbations. Cette situation peut être particulièrement contraignante pour les personnes qui dépendent de ces espaces pour leurs activités quotidiennes, celles qui y vivent, et impacte tout particulièrement les personnes en situation de handicap dans leurs déplacements;
- la motion M-1760 «Travaux de la Ville de Genève sur la voie publique: pour une juste considération des commerçants», votée par le Conseil municipal, qui témoigne des enjeux relatifs aux impacts que les travaux peuvent avoir sur les commerces et de l'importance de travailler conjointement avec eux pour les atténuer;
- que les travaux marquent l'espace et peuvent entraver les déplacements, les commerces, les habitants et habitantes, les passants et l'accessibilité du quartier. Il est nécessaire de faire preuve de vigilance dans la phase de transformation d'un espace, que ce soit en proposant des itinéraires alternatifs, une information claire dans la signalétique et dans les cas les plus contraignants, une compensation;
- que la phase des travaux peut s'avérer positive ou du moins, il est nécessaire d'en atténuer les difficultés pour un quartier, ce qui nécessite une réflexion de fond avant chaque transformation conséquente d'un espace,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place des cérémonies de clôture, tout comme il existe une cérémonie d'inauguration de nouveaux lieux, qui auront pour objectif d'informer la population de la transformation d'un espace directement sur place avec le Conseil administratif et les maîtres d'ouvrage;

- à permettre, pour ce qui est des bâtiments, une utilisation provisoire des lieux lorsque cela est possible. Par exemple, comme cela a été le cas avec la caserne des Vernets, provisoirement transformée en lieu de fête;
- à garantir systématiquement que l'information sur les travaux soit suffisante, que la signalétique soit claire et accessible;
- à inclure une section «travaux», dans les textes des propositions du Conseil administratif, qui explique ce qui va être mis en place pendant cette période transitoire.